

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 8 FÉVRIER 2017**

**Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Caudebec-Lès-Elbeuf - Révision du Plan Local d'Urbanisme - Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire et d'achever les procédures d'évolution des documents d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole, celle-ci peut cependant mener à terme les procédures engagées avant la prise de compétence.

Par délibération en date du 12 février 2015, la commune de Caudebec-lès-Elbeuf a sollicité la Métropole afin de poursuivre et d'achever la procédure de révision n° 1 du PLU qu'elle avait préalablement engagée.

La Métropole a acté la reprise de cette procédure lors du Conseil Métropolitain du 20 avril 2015.

En effet, par délibération en date du 25 septembre 2014, la commune de Caudebec-lès-Elbeuf a prescrit la procédure de révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec les objectifs suivants :

- de modifier des orientations majeures du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme actuel, notamment : la partie 1 du document, sur les projets de structurations des déplacements dans la commune et la partie 2.4 sur la création d'un écoquartier au Sud-Est du territoire,
- de redéfinir l'ensemble des outils réglementaires (emplacements réservés, espaces publics protégés, orientations d'aménagements, etc...) compte tenu des nouveaux projets du territoire,
- d'intégrer les divers changements législatifs qui ont eu lieu depuis 2008.

Au terme de plusieurs mois d'études, de débats et de concertation, le bilan de la concertation a été approuvé et le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2016. Ce bilan permet de conclure au respect des modalités fixées par la délibération du 25 septembre 2014, lesquelles ont permis d'enrichir le contenu du projet.

**1) Rappel du contenu du projet de PLU**

Le projet de PLU, joint à la présente délibération, comporte cinq documents tels que définis par le Code de l'Urbanisme :

- le Rapport de Présentation
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- le règlement
- des annexes.

Il est rappelé qu'à l'issue du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD qui traduit les enjeux du territoire regroupe 5 grandes orientations :

- valoriser le positionnement stratégique de la ville dans le territoire métropolitain
- viser un urbanisme qualitatif et adapté aux besoins des habitants
- maintenir et encourager la diversité urbaine et sociale pour répondre aux besoins de tous les habitants dans une logique de parcours résidentiel
- encourager le développement d'une ville dynamique et active
- valoriser les atouts paysagers et environnementaux de la ville.

## **2) Synthèse des avis et observations des personnes publiques associées et consultées**

Plusieurs remarques ont été émises par les personnes publiques associées sur le projet de PLU arrêté dans le cadre de la consultation. Ces avis sont favorables au projet de PLU avec des remarques :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Département de Seine-Maritime
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Ville d'Elbeuf-sur-Seine
- Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

La synthèse des différentes remarques ou recommandations émises par les personnes publiques associées, et leur traduction dans le document approuvé est intégrée en pièce annexe (tableau : prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées).

La Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) s'est prononcée le 4 octobre 2016 et a rendu un avis favorable avec une remarque concernant les secteurs Nh du plan de zonage.

Par décision en date du 11 août 2016, la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas a dispensé ce dossier PLU de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Les avis des personnes publiques ne s'étant pas exprimés sont réputés favorables.

## **3) Synthèse des observations du public, conclusions motivées et avis de la commission d'enquête**

Au total, le commissaire enquêteur n'a reçu qu'une seule visite et une déposition a été recueillie par mail dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 novembre au 16 décembre 2016 inclus, dont :

- 1 visite pour information sans observation déposée dans le registre
- 0 observation déposée dans les registres d'enquête
- 0 courrier annexé aux registres d'enquête
- 0 courrier adressé au siège de la Métropole
- 1 courriel reçu auprès de la personne en charge du dossier à la Métropole, lequel a été transféré vers le commissaire enquêteur le jour même, à savoir le 16 décembre 2016. Le commissaire enquêteur (page 13 du rapport) évoque ce courriel et exprime son désaccord par rapport à la demande du pétitionnaire qui souhaite une modification du classement d'une parcelle prévue en zone UY (zone urbaine dédiée aux activités industrielles et artisanales) au profit d'un classement en zone UB (zone urbaine d'extension du coeur de ville) afin de pouvoir réaliser un projet de construction.

Compte tenu de la faible participation du public à cette enquête, probablement liée, selon le rapport du commissaire enquêteur, à la qualité de la concertation préalable mise en place en partenariat avec la ville de Caudebec et à l'intérêt suscité pour les différentes réunions publiques avant l'arrêt des études, le commissaire enquêteur, dans ses conclusions motivées et avis donne un avis favorable assorti de quelques recommandations uniquement liées aux remarques précédemment exprimées par les personnes publiques associées.

Ces remarques sont intégrées au tableau joint en annexe.

#### **4) Synthèse des principales évolutions apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur**

Les principales évolutions apportées au projet de PLU sont détaillées dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 101-2, L 101-3, L 151-1 et suivants,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf approuvé le 31 octobre 2008,

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 20 avril 2015 décidant de reprendre la procédure de révision du POS en PLU de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Vu le débat en Conseil Métropolitain du 23 mars 2016 portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2016 arrêtant le PLU de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf et dressant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf en date du 25 septembre 2014 prescrivant la révision générale du PLU et fixant les modalités de concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf en date du 12 février 2015 sollicitant la Métropole afin d'achever la révision n° 1 du PLU,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, remis le 2 janvier 2017, émettant un avis favorable assorti de quelques recommandations,

Vu la synthèse des principales évolutions apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Vu les modifications apportées au projet de PLU arrêté,

Vu les documents du PLU soumis à l'approbation,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- que les évolutions apportées ne remettent pas en cause le projet de PLU arrêté,
- que les évolutions apportées au projet de PLU arrêté résultent des avis des personnes publiques, des observations du public et de l'avis et des conclusions motivées de la commission d'enquête,

**Décide :**

- d'approuver le projet de PLU, tel qu'annexé à la présente délibération,

**Précise que :**

- conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU sera rendu exécutoire dès publication et notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## RÉUNION DU CONSEIL DU 8 FÉVRIER 2017

### LISTE D'EMARGEMENT

#### **Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) à partir de 19h15, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 19h53, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 19h03, Mme BERGES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 19h05, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 19h17, Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 19h16, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours), M. CORMAND (Canteleu) jusqu'à 20h05, M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair) à partir de 18h13, M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18h30, Mme DIALLO (Petit-Couronne), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h06, M. DUPONT (Jumièges), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h09, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), Mme FOURNEYRON (Rouen) à partir de 20h27, M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), M. GOURY (Elbeuf) à partir de 18h08, M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h12, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18h14, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h10, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h52, M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) à partir de 18h11, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) à partir de 18h08, Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h22, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h38, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), M. PHILIPPE (Darnétal) jusqu'à 19h46, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h06, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT

(Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen) à partir de 18h45, M. TEMPERTON (La Bouille), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

**Etaient représentés :**

Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 19h15, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par M. MASSARDIER à partir de 19h53, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON jusqu'à 19h03, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. MARUT à partir de 19h17, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par Mme THELLIER, Mme BUREL (Cléon) par M. LE NOE, Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) par M. THORY, M. CHEKHEMANI (Rouen) par M. GERVAISE jusqu'à 19h16, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme SANTO, M. CORMAND (Canteleu) par Mme EL KHILI à partir de 20h05, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. DUCABLE (Isneauville) par M. RENARD, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) par M. MEYER, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNEYRON (Rouen) par Mme RAMBAUD jusqu'à 20h27, Mme FOURNIER (Oissel) par Mme AUZOU, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) par Mme DELOIGNON, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par M. OBIN, M. GRENIER (Le Houllme) par M. DELESTRE, Mme GROULT (Darnétal) par M. LECERF, M. LAMIRAY (Maromme) par Mme BOULANGER, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) par Mme BASSELET, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. MERABET (Elbeuf) par Mme TOUTAIN, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, M. OVIDE (Cléon) par Mme GUILLOTIN, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN à partir de 19h46, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE, Mme SLIMANI (Rouen) par Mme LAHARY à partir de 18h52, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

**Etaient absents :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BURES (Rouen), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUCHESNE (Orival), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme GAYET (Grand-Quevilly), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. LABBE (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), M. MARTOT (Rouen), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme ROUX (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux).

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

**COLLECTIVITÉ**

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**SERVICE DES ASSEMBLEES**

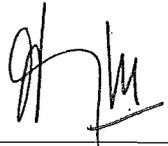
**DATE D'ENVOI :**

**13 FEVRIER 2017**

Nature de l'acte (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	Référence de l'acte (objet - demandeur + adresse du terrain)	Date de délivrance de l'acte	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de Caudebec-Lès-Elbeuf - Révision du Plan Local d'Urbanisme - Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme	Délibération C2017_0017 du 8 février 2017		
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de La Londe - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme	Délibération C2017_0018 du 8 février 2017		
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de Petit-Couronne - Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2017_0019 du 8 février 2017		
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de Sahurs - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme	Délibération C2017_0020 du 8 février 2017		

**CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :**

**métropole**  
ROUEN NORMANDIE



**BUREAU DU COURRIER**

**CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :**

**14 FEV. 2017**

**PREFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME**